

INFORMATIONS POPULATION

Mairie de Montbenoît - Tél : 03.81.38.12.94 Adresse e-mail : mairie.montbenoit@wanadoo.fr

Site Internet: www.montbenoit.fr

Montbenoît, le 12 mars 2015

Repas de la fête des mères :

Le repas de la fête des mères aura lieu le **vendredi 29 mai 2015, à 19h30**, au restaurant le Sire de Joux à Montbenoît.

Ce repas a pour but de réunir toutes les mamans du village afin qu'elles passent un moment de convivialité, autour d'un repas.

Vous pouvez vous inscrire directement au restaurant, avant le 22 mai 2015, au 03.81.38.10.85

Inscriptions des enfants à l'école intercommunale du Pays de Montbenoît :

Les inscriptions des enfants **nés en 2012** et de ceux nouvellement arrivés sur la commune, peuvent se faire dès à présent et **jusqu'au 10 mai 2015**. Les dossiers sont à retirer en Mairie.

Des portes ouvertes, pour les enfants qui feront leur première rentrée en septembre 2015, auront lieu **le samedi 20 juin 2015.** Les modalités seront précisées ultérieurement aux familles concernées.

Nettoyage de Printemps :

La population est invitée à participer au nettoyage de printemps de notre commune **le samedi 28 mars 2015**. Rendez-vous à 14h sur la place du village. Une équipe armée de balais et gilets de sécurité traitera le village bas, et une autre munie de sacs traitera les talus et bords de route des lotissements du village afin que ceux-ci retrouvent un état naturel digne de ce nom. A l'issue de cette collecte, le comité des fêtes du village proposera un rafraîchissement bien mérité. Renseignements : secrétariat de Mairie au 03.81.38.12.94.

Vente de choucroute garnie à l'école :

Le Comité des Fêtes de l'Ecole Intercommunale du Pays de Montbenoît vous propose sa traditionnelle vente de **CHOUCROUTE GARNIE** préparée par « Aux Produits Saugets » de Maison-du-Bois au prix de 12€ (environ 2/3 personnes).

Votre commande (et son règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes) devra nous parvenir au plus tard le 18 mars 2015, vous pouvez nous contacter au 03 81 38 18 59 ou la glisser directement dans la boite aux lettres du 18 Champ de la Chapelle (Séverine Magnin-Feysot).

Les commandes seront à retirer à l'école en salle informatique le 27 mars de 15h50 à 19h00.

Les bénéfices obtenus serviront au financement de sorties scolaires.

Merci à tous de leur réserver un bon accueil!

Raid sur notre commune effectuée par le 19ème Régiment du Génie de Besançon :

Dans le cadre de la formation élémentaire de ses soldats, le 19^{ème} Régiment du Génie de Besançon, effectuera un raid du 22 au 26 mars 2015, entre MONTBENOIT, PONTARLIER, STE COLOMBE, LES GRANGETTES, MALBUISSON, ST ANTOINE, LES LONGEVILLES-MONT D'OR, METABIEF, le MONT D'OR. Cet exercice engagera un effectif de 80 personnes qui stationneront sur les terrains de la commune. Il est prévu l'utilisation de 3 hélicoptères, ainsi que 4 véhicules tout terrain et 6 camions PL qui circuleront uniquement sur les axes routiers et les chemins carrossables. Un vol de reconnaissance en hélicoptère aura lieu le 17 mars 2015.

Recensement des jeunes de 16 ans (rappel) :

Depuis le 01/01/99, tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile (au consulat pour les français résidant à l'étranger). Cette démarche peut être accomplie par leur représentant légal. Pour cette formalité se munir : d'une carte d'identité, du livret de famille, d'un justificatif de domicile. La Mairie reste à votre disposition pour tout renseignement.

Elections départementales :

Elles auront lieu les **dimanches 22 et 29 mars 2015**. Le bureau de vote sera ouvert de **8H00 à 18H00**. Il s'agit d'un scrutin binominal mixte majoritaire, à deux tours.

Comice 2015 à Montbenoît :

Notre commune accueillera le comice agricole de notre secteur le samedi 26 septembre 2015. Tous les habitants de Montbenoît qui souhaitent participer à la préparation de cet évènement sont les bienvenus. Des informations vous seront communiquées dans les prochains mois.

SMCOM (rappel):

Pour l'année 2015 :

- la collecte des bacs VERTS est assurée les jours fériés sauf : le jeudi 1^{er} janvier reportée au 3 janvier, le vendredi 1^{er} mai reportée au samedi 2 mai et le vendredi 25 décembre reportée au samedi 26 décembre. Collecte des bacs verts à Montbenoît le vendredi. Merci de sortir le bac la veille au soir, poignée côté route.
- la collecte des bacs JAUNES est assurée les jours fériés sauf : le jeudi 1^{er} janvier reportée au 3 janvier, le vendredi 1^{er} mai reportée au samedi 2 mai et le vendredi 25 décembre reportée au samedi 26 décembre. Collecte le mardi des semaines impaires.

Banquets des classes :

Le banquet des classes en 0 et 5 aura lieu le samedi 28 mars 2015, à 12h00, salle des fêtes de la Longeville. Pour les personnes intéressées, les inscriptions doivent se faire avant le 20/03/2015 au restaurant le Sire de Joux (téléphone : 03 81 38 10 85 ou e-mail : lesiredejoux@wanadoo.fr.

Quelques rappels de bon sens citoyen :

√ Haies et arbres mitoyens des voies et trottoirs :

Ceux-ci doivent être taillés en stricte limite de propriété, afin qu'ils n'entravent pas la bonne circulation des piétons, voitures et ne masquent pas la signalisation.

✓ Feux : Les méfaits environnementaux et sanitaires engendrés par la pratique des feux de jardin :

Le brûlage des déchets verts à l'air libre peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Le brûlage nuit également à l'environnement et à la santé (substances cancérigènes) et peut être la cause de la propagation d'incendie.

La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution.

La circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le brûlage des déchets verts est donc INTERDIT TOUTE L'ANNEE d'autant plus quand il existe un système de collecte et que des déchetteries sont à disposition sur les communes de Maison du Bois/Lièvremont et Gilley.

✓ Divagation des chiens :

Nous avons constaté une recrudescence de chiens laissés en liberté.

Nous vous rappelons que la divagation des chiens peut être gênante et est strictement interdite. Afin d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publique, des espaces verts privés et publics, nous demandons fermement aux propriétaires de chiens de bien vouloir surveiller leurs animaux, et ramasser les déjections de ces derniers.

De même, tout propriétaire d'un chien doit le maintenir attaché ou s'assurer que sa propriété est correctement clôturée. En cas d'accident, sa responsabilité sera engagée.

La détention de chiens de 1° et 2° catégorie est particulièrement réglementée et doit faire l'objet, sous peine de sanction, d'une déclaration en mairie.

Un arrêté municipal a été pris dans ce sens, le 13 juillet 2013.